

La lettre de veille parlementaire

Nº 31 - août 2018

Tenue de la troisième édition de la conférence nationale des territoires (CNT) :

La troisième Conférence nationale des territoires (CNT) s'est tenue à Paris le 12 juillet dernier. Boycottée par les trois principales associations d'élus que sont Régions de France, l'Assemblée des départements de France et l'Association des maires de France, cette CNT s'est davantage apparentée à un séminaire gouvernemental. Elle a toutefois permis une prise de position forte du ministre de la Cohésion des territoires, Jacques MEZARD. L'ancien sénateur du Cantal a en effet déclaré : « les collectivités, de manière générale, n'aiment pas le passage en force. A trop vouloir s'appuyer sur France Urbaine, forcément on irrite les autres ». Vanik BERBERIAN, président SE de l'Association des maires ruraux de France a soutenu les propos du ministre : « Le Gouvernement s'adresse avant tout aux urbains. Le Premier ministre et la ministre en charge des affaires européennes ont réussi l'exploit de parler de cohésion territoriale sans prononcer une seule fois le mot 'rural' ».

Fin de l'examen au Sénat du projet de loi dit « ELAN » :

Le projet de loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN) a été adopté au Sénat mercredi 25 juillet. Examiné en séance publique pendant près de huit jours, le projet de loi a été adopté en première lecture avec les voix des sénateurs Les Républicains (LR), Union Centriste (UC) et Indépendants - République et Territoires (IRT). Le groupe Socialiste et Républicain (SR) et Communiste - Républicain, Citoyen et Ecologiste (CRCE) ont quant à eux voté contre le texte. Les élus La République en Marche (REM) ont opté pour « une abstention bienveillante ». Les sénateurs ont notamment supprimé la dérogation à la loi relative à la maîtrise d'ouvrage publique, dite « MPP » introduite par le projet de loi « ELAN ». Ils ont également confirmé les dispositions votées en commissions concernant les grandes opérations d'urbanismes (GOU) ainsi que les assouplissements à la loi Littoral. En termes de méthode, le Sénat a surtout veillé à ce que les dispositifs proposés pour faciliter la réalisation des opérations d'aménagement ne soient pas imposés « par en haut » mais permettent une réelle prise en compte des spécificités territoriales. A ce titre, la loi SRU a également été partiellement détricotée.

Le projet de loi fera l'objet **le 12 septembre prochain** d'une commission mixte paritaire (CMP), chargée de trouver une version commune aux deux chambres. Si la présidente de la commission des affaires économiques du Sénat Sophie PRIMAS (LR Yvelines) a déclaré : « *Nous avons tout l'été pour arriver à une CMP conclusive qui permettra d'envisager un débat budgétaire pour le moins clair* » ; de fortes chances subsistent pour que cette CMP ne puisse aboutir. Si les Députés ont jusqu'au 6 septembre pour faire part de leur candidature à la CMP, les sénateurs ont déjà désigné : PRIMAS Sophie (LR ECO Yvelines), ESTROSI SASSONE Dominique (LR ECO Alpes-Maritimes), DAUBRESSE Marc-Philippe (LR LOIS Nord), DAUNIS Marc (LR ECO Alpes-Maritimes), IACOVELLI Xavier (SR ECO Hauts-de-Seine), LÉTARD Valérie (UC ECO Nord) et REQUIER Jean-Claude (RDSE FIN Lot) comme membres titulaire.

Présentation des engagements du Gouvernement en faveur des habitants des quartiers :

Lors d'une communication en Conseil des ministres, mercredi 18 juillet, Jacques MEZARD, ministre de la Cohésion des territoires, et Julien DENORMANDIE, secrétaire d'État, ont présenté une quarantaine d'actions en faveur des habitants des quartiers. Ces actions résultent d'un travail de concertation initié à la suite de la mobilisation nationale lancée par le Président de la République à Tourcoing en novembre dernier. Les actions arrêtées s'inscrivent dans trois axes :

- 1. Garantir les mêmes droits aux habitants,
- Favoriser l'émancipation en agissant en matière d'éducation, d'emploi et d'insertion professionnelle,
- Faire République en assurant les fonctions régaliennes de l'Etat et son rôle de facilitateur auprès des acteurs locaux.

Ces mesures engagent l'Etat mais également les collectivités territoriales, les associations structurantes et les entreprises à travers trois pactes :

- Le pacte de Dijon avec les collectivités territoriales s'engageant par ce pacte sur le développement économique, l'habitat et le renouvellement urbain,
- Le PaQte avec les entreprises signé en juillet dernier et visant à généraliser le rôle sociétal joué par les acteurs économiques,
- Un partenariat national avec les associations qui sera conclu avec les associations et qui proposera une nouvelle relation de confiance entre l'Etat et le monde associatif des quartiers prioritaires.
- ⇒ Pour en savoir plus.

Création d'une instance dédiée à la politique de la ville par le

En clôture d'une matinée dédiée à la politique de la ville le 19 juillet 2018, le Sénat a annoncé vouloir mettre en place une instance transpartisane et transcommission, « un baromètre des banlieues » pour réfléchir à l'avenir des banlieues et à la manière de susciter « un électrochoc républicain » en leur faveur, par le biais de son président Gérard LARCHER et des sénateurs Philippe DALLIER (LR Seine-Saint-Denis) et Patrick KANNER (SR Nord). La nouvelle instance se constituera en septembre prochain. Elle pourrait commencer par se pencher sur le débat budgétaire de l'automne mais aussi sur la notion de « différenciation territoriale » introduite dans la future réforme constitutionnelle. Il n'est pour le moment pas question de préparer une proposition de loi spécifique aux banlieues.



Publication du rapport Action Publique 2022 ou Cap 22 :

Le rapport du Comité Action Publique 2022, commandé à la fin du mois de septembre par le Gouvernement a été publié le vendredi 20 juillet par le syndicat Solidaires-Finances publiques, en dépit du refus du Premier ministre, Edouard PHILIPPE, de dévoiler l'intégralité de ses propositions. Pour appui cette volonté, le porte-parole du Gouvernement, Benjamin GRIVEAUX, déclarait en effet : « Ca n'est pas à un rapport de dicter au fond le calendrier, l'ampleur, le séquençage de la manière dont le Gouvernement souhaite transformer le pays ». Parmi les propositions soumises, la onzième est consacrée au logement, s'intitulant « Se loger mieux à moindre coût ». Pour se faire, plusieurs pistes de réformes sont préconisées :

- Faire de l'échelon communal le niveau opérationnel de l'ensemble des politiques locales d'urbanisme et de logement,
- Etablir un cadre juridique et fiscal pérenne pour l'investissement locatif privé,
- Fluidifier les parcours résidentiels,
- Remédier aux distorsions de l'APL selon la nature des revenus,
- Normaliser l'action publique en matière de financement du parc social.
 - ⇒ Pour retrouver <u>le rapport</u>.

Comité de pilotage du Plan Logement d'abord – Présentation des mesures du plan et suivi des territoires :

Jacques MEZARD, ministre de la Cohésion des territoires, Julien DENORMANDIE, secrétaire d'État auprès du ministre de la Cohésion des territoires et Sylvain MATHIEU, délégué interministériel pour l'hébergement et l'accès au logement ont réuni jeudi 5 juillet les grandes fédérations et associations du secteur de l'hébergement et du logement, les associations d'élus partenaires ainsi que les administrations centrales concernées pour présenter les mesures détaillées du Plan Logement d'abord et faire le point sur le suivi des 24 territoires de mise en œuvre accélérée du Logement d'abord. Cette nouvelle stratégie a pour ambition de diminuer de manière significative le nombre de personnes sans domicile d'ici 2022. Le comité de pilotage du 5 juillet a permis de détailler la feuille de route de l'État avec 60 mesures dont celles déjà mises en œuvre. Elles s'intègrent aux 16 priorités du plan qui fixent un cadre d'action clair et cohérent.

Parmi ces axes figurent la production de logements sociaux adaptés aux besoins des personnes sans domicile, la mobilisation du parc privé à des fins sociales, le renforcement de l'accompagnement social vers et dans le logement, le développement d'une approche globale liant insertion socio-professionnelle et accès au logement ainsi que le renforcement de la prévention des expulsions locatives. Jacques MEZARD a ainsi réaffirmé son engagement pour la lutte contre le sans-abrisme en orientant directement les personnes sans-domicile de l'hébergement vers un logement durable en déclarant : « Le Plan Logement d'abord est une stratégie de long-terme. Il n'y a pas de solution miracle mais notre volonté d'agir est totale ».

➡ A noter: En outre, 24 territoires (communes, intercommunalités ou départements) se sont engagés pour une mise en œuvre accélérée du Plan Logement d'abord et ont été réunis lors d'un premier « Club des territoires » le 6 juin dernier à Paris.

Report de la réforme des APL :

Jacques MEZARD, ministre de la Cohésion des territoires, a confirmé le 16 juillet, que la réforme des aides personnalisées au logement (APL) sera mise en place au printemps 2019. Selon le ministre, elle sera déployée « au premier semestre 2019 », le mois d'avril semblant le plus probable. Toutefois, pour le ministère, « il n'y a pas de report ; on ne s'était jamais engagé sur un calendrier ». Jusqu'alors, la réforme des APL était cependant attendue plutôt pour le tout début de l'année.

Audition de Bruno LE MAIRE, ministre de l'Economie et des Finances par la commission spéciale sur le projet PaCTE :

La commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi relatif à la croissance et la transformation des entreprises (PaCTE) auditionnait le 18 juillet Bruno LE MAIRE, ministre de l'Economie et des Finances, et Delphine GENY-STEPHANN, secrétaire d'Etat auprès du ministre. A cette occasion, le ministre est notamment revenu sur l'objectif de ce projet de loi qui vise à « faire grandir les PME françaises pour qu'elles innovent, exportent et créent des emplois ». Bruno LE MAIRE a également clarifié les orientations du projet de loi PaCTE, structurer autour de trois axes principaux :

- Réguler moins pour produire plus : allègements sociaux et fiscaux, simplification des règles de financement, retours sur les surtranspositions...
- Valoriser le travail : simplification des dispositifs d'intéressement pour les TPE/PME, suppression du forfait social, amélioration des conditions de reprise, développement de l'actionnariat salarié...
- Favoriser l'innovation : création d'un fonds pour l'innovation de rupture, identification de nouveaux moyens financier, poursuite de la politique de recherche...

Engagements du Gouvernement en faveur de la mobilité propre et contre la pollution de l'air :

Nicolas HULOT, ministre de la Transition écologique et solidaire et Elisabeth BORNE, ministre chargée des Transports, ont détaillé le 20 juillet dernier les engagements de l'Etat en faveur de la mobilité propre et de la qualité de l'air. Ces mesures préparatoires préfigurent le projet de loi d'orientation des mobilités qui devrait être présenté en conseil des ministres à l'automne 2018. Parmi les actions proposées se trouve le soutien à l'accélération du déploiement des bornes de recharge électriques. Pour se faire, le Gouvernement entend permettre:

- La simplification du « droit à la prise » pour les personnes physiques ou morales utilisant un parking intérieur ou extérieur dans les copropriétés;
- Lors d'une construction neuve ou lors de rénovations importantes, l'obligation de prééquiper les parkings pour faciliter l'installation de bornes de recharge.